

MOTO-CROSS - REGLEMENT PARTICULIER 2025 CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE 125cc - 250/450cc-85cc - VETERANS - FEMININES HAUTS DE FRANCE -TROPHEE OPEN

CHAMPIONNAT 85 CC

ARTICLE 17: SONT ADMIS:

- Chpt 85cc les licenciés Nationaux Compétition Jeunes NJ3 ayant 11 ans révolu à la date de l'épreuve,
- 85cc Minimes à partir de 11 ans révolus à maximum 13 ans au 31 décembre de l'année. (le CASM est obligatoire 12 ans révolu).
- La Commission régionale de Motocross conserve la possibilité d'autoriser un pilote de 9 ans révolu à participer au Chpt sous réserve qu'il soit titulaire d'une licence NJ2, du Guidon d'Or et qu'il ait déjà participé à au moins 1 manche du Chpt d'Europe (en 65cc ou 85cc)
 - 85cc Cadets à partir de minimum14 ans dans l'année à maximum 15 ans au 31 décembre de l'année;
 - La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur,
 - Les pilotes hors Ligue en complément de plateau.

NE SONT PAS ADMIS : Les autres licenciés (licences à la journée)

ARTICLE 18: ENGAGEMENT:

- ENGAGEMENT A L'ANNEE : 41€ +4€ de location transpondeur à faire sur le site engage sport
- ENGAGEMENT A L'EPREUVE : 51€ +4€ de location transpondeur à faire sur le site engage sport

ARTICLE 19: DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Une séance d'essais libres et séance chronos de 10' + 15' 2 manches de 15' + 1T

Un classement minimes/cadets sera établi en fin de journée, les points retenus seront ceux correspondants à la place réelle au scratch

Les 3 premiers pilotes minimes et les 3 premiers pilotes cadets seront récompensés en fin de journée.

ARTICLE 20: PRIX: Coupes et/ou lots jusqu'au 3ème de chaque catégorie Minimes, Cadet.

ARTICLE 21:

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 22: Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.

ARTICLE 23:

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de la ligue

Conditions:

Participer aux épreuves d'un championnat de ligue

Le report pourra porter sur 3 absences maximum dans une épreuve de la ligue le jour d'un championnat de France ou d'Europe.

Avoir été classé dans deux manches du championnat de France ou d'Europe (avoir marqué un point minimum). Si le pilote n'a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de ligue si concurrence de date avec un championnat de France ou d'Europe motocross solo quelle que soit la catégorie

ARTICLE 24: En cours de saison, les 10 premiers du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps s'il n'y a pas de Championnat 85cc le même jour et s'ils ont 13 ans révolus. (Licence NJ3C)

TROPHEE OPEN

ARTICLE 25: PILOTES ADMIS

- Les licenciés de la Ligue des Hauts de France
- Les licenciés NCO /NJ3 sur autorisation de la Commission de Moto Cross
- Pour la catégorie Trophée OPEN les pilotes ayant marqué des points en chpt au cours des 2 dernières années ne sont pas admis, sauf avis favorable de la commission de moto-cross,

Déroulement de la journée :

Une séance d'essais libres et séance chronos de 10' + 15'

2 manches de 15' + 1T

Classement open par manche et journée et classement cumulé. Les 3 premiers du classement journée, toutes cylindrées confondues seront récompensés.

Classement cumulé: En fin d'année les 3 premiers pilotes classés devront s'inscrire en championnat;

CHAMPIONNAT 125cc 2 Temps

ARTICLE 26: SONT ADMIS:

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NJ3 ayant 13 ans révolus
- Les licenciés NCO
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis 40 ou 45 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié) s'il y a plus de 40 pilotes les non qualifiés pourront participer au championnat Open B si places disponibles,
- Les pilotes hors Ligue en nombre limité (3) si place disponible

NE SONT PAS ADMIS:

- Les pilotes du Challenge Promotion Open <u>sauf les 5 Premiers</u> du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1^{ère} épreuve.
- Les licences à la journée
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross.

ARTICLE 27: PRIX:

280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

Un classement Junior sera fait en fin d'année

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE ET JUNIORS SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

CHAMPIONNAT OPEN: 250 2T/4T/450 4T

ARTICLE 28: SONT ADMIS:

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 5 Premiers pilotes du Trophée Open, après la 1ère épreuve (toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis 80 toutes cylindrées confondues (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié)
- Les pilotes hors Ligue en nombre limité (3) si place disponible
- Les motos électriques seront acceptées dans le championnat et classées avec les 45occ.

NE SONT PAS ADMIS:

- Les pilotes du Challenge Promotion Open (toutes cylindrées confondues),
- Les licences à la journée
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 29: PRIX:

1er 120 2ème 110 3ème 100 4ème 80 5ème 70 6ème 60 7ème 50 8ème 40 9ème 30 10ème 20 11ème 20 12ème 20 13ème 10 14ème 10 15ème 10

TOTAL: 750 euros X 2 manches = 1500 euros TOTAL pour Les CHAMPIONNATS: 2060 euros

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE DE CHAQUE CATEGORIE SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

VETERANS - FEMININES

- La catégorie Vétéran comporte deux classements :
- Vétérans Argent de 40 à 49 ans
- Vétérans Or plus de 50 ans
- Catégorie Féminines : pilotes de la ligue des Hauts de France.

ARTICLE 30: DEROULEMENT DE LA JOURNEE: CHAMPIONNAT PRESTIGE OPEN 250/450:

Un entraînement libre et un chrono de (10' libre et 20' chrono) en deux séries équilibrées cylindrées 250ccet 450cc confondues.

A l'issue des chronos les 20 premiers de chaque série seront qualifiés en championnat Prestige, les suivants en championnat open B

Selon le nombre de pilotes présents, jusqu'à 45, si la capacité du circuit le permet, tous seront qualifiés et il n'y aura pas de Chpt OPEN B. Dans ce cas les 40 premiers pilotes marqueront les points correspondant à leur place réelle dans la manche.

Pour le championnat Prestige deux manches de 20'+1T,

Un classement scratch sans distinction de cylindrée sera établi et pris en compte pour l'attribution des primes d'arrivée.

Un classement de la journée par catégorie aura lieu (les points retenus seront ceux correspondant à leur place réelle au scratch) il sera pris en compte pour le classement cumulé.

Pour le championnat Open B deux manches de 15'+1T, un classement scratch de la journée sera établi.

CHAMPIONNAT 125:

Un entraînement libre et un essai chronos de (10' libre + 20' chrono)

Deux manches de 20'+1T

VETERANS / FEMININES:

Un entraînement libre et un essai chronos de (10' libre + 15' chrono)

Deux manches de 15'+1T

Un classement séparé sera effectué par manche et journée, (les points retenus seront ceux correspondant à leur place réelle au scratch)

ARTICLE 31 : Pilotes participants à un Chpt de France ou d'Europe Motocross solo quel que soit la catégorie le jour d'un Championnat de Hauts de France

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de la ligue

Conditions:

Participer aux épreuves d'un championnat de ligue

Le report pourra porter sur 3 absences maximum dans une épreuve de la ligue le jour d'un championnat de France ou d'Europe.

Avoir été classé dans deux manches du championnat de France ou d'Europe (avoir marqué un point minimum). Si le pilote n'a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux

ARTICLE 32: CLASSEMENT:

- Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 125 /Prestige Open / Vétérans Féminines,
- Les 3 premiers pilotes Championnat 125cc/Prestige 250/450 (classement séparé) /Vétérans/Féminines seront récompensés en fin de journée.

LES PILOTES DES HAUTS DE FRANCE sont payés par rapport à leur place réelle au Chpt Hauts de France.

Les pilotes extérieurs ne bénéficient pas des primes d'arrivée, ni au classement à l'année du Championnat.